Relations économiques et commerciales aves les pays du bassin méditerranéen

1994/2162(INI) - 31/10/1995

La commission a adopté le rapport de Mme Maria IZQUIERDO ROJO (PSE, E) sur les relations économiques et commerciales entre l'UE et les pays du Bassin méditerranéens. Au travers de ce rapport, la REX invite la Commission et le Conseil à encourager la coopération régionale avec les différents groupes subrégionaux du Bassin méditerranéen ; elle envisage, en tant qu'instrument de cette coopération des accords interrégionaux entre l'UE et le Maghreb, le Machrek ou le Proche Orient, qui pourront être indépendants ou complémentaires des accords bilatéraux d'association et des accords méditerranéens multilatéraux. La REX insiste d'autre part sur la nécessité d'un vaste programme de soutien de la part de la BEI , en collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales, à la région méditerranéenne ; la priorité sera accordée aux actions favorisant l'intégration économique régionale. Elle souhaite de plus que l'UE coordonne les mesures communautaires et multilatérales pour alléger le poids de la dette extérieure des pays du sud et de l'est du Bassin méditerranéens. Selon la commission REX, l'instauration d'une zone de libre-échange entre l'UE et les pays méditerranéens associés doit être progressive et favorablement asymétrique ; aussi importe-t-il d'accorder à ces pays de longues périodes de transition et de garantie, et de favoriser leur accès au marché communautaire. Le rapport invite la Commission à concrétiser la coopération économique et financière en incitant les investissements qui doivent tendre principalement à rendre les pays méditerranéens plus autonomes en matière alimentaire et en développant les PME. Enfin, la REX insiste sur l'importance des projets d'aménagement hydraulique qui sont essentiels pour les pays méditerranéens.